

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité



Département
de l'Yonne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Joigny, jeudi 1^{er} juin 2023

Joigny, Ville amie des enfants

Saluant l'ambition des projets présentés et la volonté politique quant à leur mise en place, **Unicef France décerne le titre Ville amie des enfants à Joigny.**

Nicolas Soret, maire ; Laurence Marchand, adjointe déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires ; Christine Burtin-Lauthé, présidente du comité de Bourgogne de l'Unicef, signeront la convention de partenariat :

- **mercredi 5 juillet 2023, à 15h30**, salle des commissions en mairie de Joigny.

La commune s'engage à respecter cinq engagements, traduction des droits ancrés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Une Ville amie des enfants :

- assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité ;
- permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire ;
- développe, promeut, valorise et prend en considération la participation de chaque enfant et jeune ;
- noue un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.